

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Il y a un an, lorsque nous entamions cette saisine, nous étions très dubitatifs. Assouplir, et surtout légaliser l'usage du cannabis, étaient pour nous inenvisageable. En tant que professionnels de santé, mais aussi dans nos vies privées, nous avons tous eu à connaître des situations graves, voire dramatiques, concernant des jeunes ou des familles confrontées au cannabis.

Aujourd'hui cependant, après plusieurs mois d'auditions d'une large variété d'experts, nous pouvons affirmer que notre appréciation du sujet a évolué.

Non pas que nous considérons désormais le cannabis comme anodin, non pas que nous estimions qu'il faille baisser les bras face à une hausse régulière de sa consommation dans notre pays. Bien au contraire ! Nous avons été confortés dans la nécessité de s'attaquer à ce fléau.

Mais en même temps, nous avons été convaincus que la réglementation actuelle ne permettait pas de répondre à ce défi. Les chiffres parlent d'eux-mêmes

: malgré sa politique de prohibition et de répression de l'usage du cannabis, la France demeure championne européenne de sa consommation, en particulier chez les jeunes !

Réviser la législation applicable au cannabis, autour de l'enjeu primordial et prioritaire de prévention, de réduction des risques et du soin, nous apparaît donc la voie à privilégier.

Cette politique de prévention devra, comme le souligne l'Avis, cibler fortement les mineurs et les jeunes adultes et associer notamment tous les acteurs du monde éducatif, mais elle devra aussi viser l'ensemble de la population.

Car les objectifs sont multiples. Il faut dissuader les jeunes de consommer et a minima retarder leur expérience du cannabis, au regard des risques encourus pour leur santé mentale comme pour leur parcours scolaire

; il faut aussi éviter l'entrée dans des pratiques addictives et sensibiliser toute la population face aux conséquences liées à un usage régulier avec ses risques sanitaires, sociaux ou professionnels.

L'enjeu est de réduire le nombre global de consommateurs.

Cette stratégie de prévention devra, bien sûr, s'articuler avec la mise en place d'une stratégie d'accompagnement et de soins.

Toutefois, la politique de prévention ne peut devenir opérationnelle et efficace si l'usage du cannabis demeure interdit et pénalement sanctionné ; il faut donc revoir la réglementation sur ce point. Car nous ne pouvons que le constater : la politique de répression n'a pas réussi à protéger les consommateurs.

Cette évolution ne saurait cependant s'arrêter là, sauf à laisser prospérer les trafiquants. L'étape suivante, envisagée par l'Avis, serait donc celle d'une légalisation encadrée de la production, de la distribution et de l'usage, afin d'assécher les trafics, de contrôler la qualité des produits et de réglementer strictement leur distribution et leur accès qui serait limité aux personnes majeures.

Comme le propose l'Avis, cette étape devrait nécessairement être précédée d'un large débat public – pour lequel le CESE aurait un rôle à tenir – afin d'atteindre un consensus sur l'évolution de la réglementation et ses nouvelles modalités.

Il importerait également de mener une étude d'impacts sur les conséquences sanitaires, économiques et sécuritaires, sans oublier la situation des quartiers actuellement gangrénés par le trafic du cannabis.

Pour notre groupe, il sera essentiel que cette évaluation préalable intègre en particulier les problèmes que peut causer le cannabis au volant et en situation professionnelle. Dans ces deux domaines, notre groupe considère qu'une réglementation spécifique devra continuer à prévaloir, au regard des enjeux de sécurité pour la personne, pour le collectif de travail ou pour les tiers.

Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de l'Avis.